

## **Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la réassurance et Guide sur l'utilisation des véhicules de garantie**

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie pour consultation un projet de modifications à la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la réassurance* et du projet de *Guide sur l'utilisation des véhicules de garantie*. Cette ligne directrice et ce Guide s'adressent aux assureurs de dommages et de personnes titulaires d'un permis d'assureur au Québec et possédant une charte du Québec ou d'une autre juridiction au Canada. Les modifications ont essentiellement pour objectif d'harmoniser les exigences de l'Autorité avec celles qui ont cours au niveau international et offrir une plus grande flexibilité sur le traitement des véhicules de garantie.

Les institutions financières et toutes personnes intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 19 octobre 2012. Il est à noter que les commentaires seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

### **Soumission des commentaires**

Les commentaires doivent être soumis à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### **Renseignements additionnels**

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

André-Namir Daigneault  
Direction des normes prudentielles et des pratiques commerciales  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4675  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
Courrier électronique : [andre-namir.daigneault@lautorite.qc.ca](mailto:andre-namir.daigneault@lautorite.qc.ca)

**Le 27 septembre 2012**